

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 Novembre 2014

PRESENTS : Tous sauf Gérard MARTIN

M Jacques ADRIANSEN a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 30

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 octobre 2014 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

DELIBERATION N°1 : ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA : ABRI BUS FLUANS

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque pour un montant de 772,20 € au compte 7718/77 du budget communal.

DELIBERATION N°2 : REFACTURATION AU SIVOS DES HEURES EFFECTUEES PAR L'EMPLOYE COMMUNAL

L'employé communal ayant effectué des heures pour le compte de l'école de Roset-Fluans, ces heures sont à refacturer au SIVOS du RPI Les 3 Moulins de Routelle pour un montant de 99,78 €.

DELIBERATION N° 3 : SALLE POLYVALENTE OLIVIER VICHARD : EQUIPEMENT ; 1% ARTISTIQUE ; REGLEMENT ET TARIFS

Concernant le 1 % artistique, le conseil municipal décide à la majorité absolue de 9 voix contre 2, de participer aux honoraires de l'artiste à concurrence de 1 800 €.

M. le Maire présente le projet de tarifs, ainsi que les cautions pour l'utilisation de la salle polyvalente.

Le projet de tarifs et les cautions (location et ménage) sont adoptés à l'unanimité.

Ils sont annexés à la présente délibération.

La commission « bâtiments communaux » est chargée de proposer un règlement.

DELIBERATION N° 4 : REFACTURATION DE L'EVACUATION DES DECHETS EXCEDENTAIRES

La commune met en vente de la terre végétale excédentaire en provenance des travaux de terrassement du site école – salle polyvalent – terrain de sports.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le conseil municipal confirme le prix de vente à 50 € le camion. La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 : AMORTISSEMENT DU PLU : DUREE ET MONTANT

Le Conseil décide d'une durée d'amortissement de 10 ans à compter du 01 janvier 2015, ce qui représente une somme de 2 524 € par an.

DELIBERATION N° 6 : RAPPORT DE MUTUALISATION

M. le Maire présente le nouveau rapport de mutualisation des services.

Le conseil décide de prendre sa décision lors de sa prochaine réunion.

DELIBERATION N° 7 : LOGEMENTS « AU CHÊNE » : LOCATION DERNIER LOGEMENT

Résultat du vote :

	MOREL Sabine	SUGNY Adeline / ROUSSEAU Nicolas
1 ^{er} tour	1 voix	10 voix

Le logement est attribué à Mlle SUGNY Adeline et M. ROUSSEAU Nicolas, le bail entrant en vigueur au 01 décembre 2014.

DELIBERATION N° 8 : DEMANDE YVES BOUTET : CREATION D'UNE SECONDE ENTREE

M. Yves BOUTET, domicilié 8 rue des Saulniers, 25410 ROSET-FLUANS, a demandé l'autorisation de créer une seconde entrée devant son habitation. Accord à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 : DEPLACEMENT DU MONUMENTS AUX MORTS

M. le Maire propose au conseil municipal de déplacer le monument aux Morts afin de l'installer dans un lieu mieux adapté qu'à ce jour.

Le conseil municipal décide de mettre à l'étude le déplacement du monument aux morts afin de trouver un lieu plus approprié pour les commémorations.

DELIBERATION N° 10 : MODIFICATION BUDGETAIRE ET OUVERTURE DE CREDIT

L'exposé de M le Maire entendu, le conseil municipal décide l'ouverture de crédits supplémentaires pour la taxe d'aménagement comme suit :

	Budgétisé au BP	Budgétisé après ouverture de crédit
Budget Au Chêne : F Dépenses cpte 637/011	4 708	4 708 + 4 707 = 9 415
Budget Communal : F Dépenses cpte 6521/65	54 425,13	54 425,13 + 4 707 = 59 132,13
Budget Au Chêne : F Recettes cpte 7552/075	54 425,13	54 425,13 + 4 707 = 59 132,13

La dépense sur le budget communal est prise sur l'excédent de fonctionnement en cours.

DELIBERATION N° 11 : DEMANDE COMPLEMENTAIRE FONDS DE CONCOURS CCSV

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter un fonds de concours complémentaire pour la construction de l'ensemble « salle polyvalente- école-terrains de sports » auprès de la Communauté de Communes du val Saint-Vitois, à hauteur de 11 700 €, pouvant être échelonné sur 2 ou 3 ans.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 : MAÎTRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION ECOLE : EXTENSION DE LA MISSION MAM ET LOCAL TECHNIQUE

M. le Maire propose au conseil municipal d'étendre le marché de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration du bâtiment école en ajoutant deux tranches conditionnelles :

- réhabilitation de la Mairie en Maison d'Assistants Maternelles (MAM)
- création d'un local technique.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 : SALLE POLYVALENTE : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE POUR LES ASSOCIATIONS DES COMMUNES MEMBRE DU RPI

M le Maire propose au conseil municipal que les associations des communes membres du RPI Les 3 Moulins puissent bénéficier gracieusement de la salle polyvalente.

Le conseil décide à l'unanimité que les associations des communes de Roset-Fluans, Osselle et Routelle, pourront disposer gracieusement des locaux en fonction de la manifestation organisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 24.

Compte rendu affiché le 05 décembre 2014

Le Maire,
Arnaud GROSERRIN